



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL SEANCE 24/10/2020 - MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Date	24/10/2020
Lieu	Salle Fontvieille
Présents	Jean-Philippe BERSIA, Edmond BLANC, Frédéric BUISSON, Jean-François CHARRAT, Denis DUVAL, Danielle ENJARLAN, Muriel GILLET, Sandra LIZANO, Gérard MARIGNANE, Francis PAYAN, Gilles ROGIER, Nicole THEILLOUT, Dominique VIDAL, Jean-Michel VIDAL, Gisèle VAUQUOY, Francine PIEULLE IKHLEF, Eric BOURASSEAU,
Absents	Corinne BEAUDUEN, Stefano BLANC
Procurations	Corinne BEAUDUEN à Jean-François CHARRAT Stefano BLANC à Gérard MARIGNANE
Quorum	16 en début de séance – 17 à compter de 8 heures 17
Heure d'ouverture de la séance	8h00
Heure de clôture de la séance	11H30
Présidence	Monsieur le Maire, Gilles ROGIER
Secrétaire de séance	Jean-François CHARRAT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur

SECRETARIAT GENERAL

Dossier N°1 :	Approbation du procès verbal du CM du 01/09/2020
Débat	<p>Le maire demande aux membres du conseil d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 1^{er} septembre 2020</p> <p>Gérard MARIGNANE précise que le procès verbal n'a pas été reçu et donc difficile à approuver.</p> <p>Le maire indique qu'il le transmettra par mail à tous les conseillers et qu'il y a certainement eu un problème dans la transmission</p> <p>Le Procès-verbal ne peut donc pas être approuvé et le sera lors du prochain conseil municipal</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL SEANCE 24/10/2020 - MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Monsieur le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- L'acceptation du règlement du marché hebdomadaire
- L'autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'un agent de la Mairie de BARJOLS en remplacement de la secrétaire générale (malade)

Approuvé à l'unanimité

Dossier n°2	Délégation d'attribution au maire pour prendre des décisions en application de l'article L2122-22 du CGCT et subdélégation au 1 ^{er} adjoint article L2122-18 du CGCT
Débat	<p>G. ROGIER lit la délibération et précise que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé pour la durée du mandat de prendre un certain nombre de décisions, afin de favoriser la bonne administration communale</p> <p>Arrivée à 8h17 de Éric BOURASSEAU</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention : Approuvé</p>
Dossier N°3 :	Subvention aux associations
Débat	<p>Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'attribution des subventions présente une double problématique cette année. Premièrement elle se passe en fin d'année à la suite d'une élection municipale tardive. Deuxièmement la crise sanitaire a réduit considérablement l'activité de la plupart des associations locales.</p> <p>Le CAPV est financé par 4 communes et la CCPV.</p> <p>JP BERSIA rappelle que la commission a émis un avis défavorable à l'adhésion mais plutôt favorable pour l'achat d'équipements et instruments de musique. Une association « Polyphonie » propose des cours de musique les mardi et samedi. Le maire propose de voter la subvention du CAPV à bulletin secret. La subvention étant une cotisation (4€) par habitant, le montant est fixe 6456€.</p> <p>G. MARIGNANE informe que l'ancienne municipalité s'était engagée à payer la cotisation 2019-2020, car cette structure associative fonctionne sur l'année scolaire</p> <p>Gilles ROGIER précise que le vote des subventions se fait toujours sur une année civile</p>
Vote à bulletin secret CAPV	<p>Pour : 4 Contre :14 Abstention :1 Rejeté - Il n'y aura pas d'adhésion au CAPV pour l'année 2020.</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL SEANCE 24/10/2020 - MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Débats

Le maire précise que pour les autres associations verdiéroises l'année est particulière du fait de la crise sanitaire, les associations ont eu dans l'ensemble moins d'activité. Il est proposé de leur donner la moitié de subvention en fonction de leur demande, sauf pour le don du sang pour lequel la subvention de 300€ sera versée en totalité

Le Maire informe les membres du conseil municipal que pour les associations extérieures au territoire, la plupart des demandes de subvention peuvent être traitées par le CCAS, sauf radio verdon et le vélo club Hyérois où les montants réciproques sont 200€ et 1500€. Concernant le collège de Vinon sur Verdon très peu d'enfants de la commune le fréquentent, puisque le collège de prédilection est celui de Barjols. Il est proposé de ne pas verser de subvention.

ASSOCIATIONS VERDIEROISES	Montant proposé
Association patrimoine	250 €
CAPV	0€
Club St Roch	450 €
Association Mistigri	500 €
Don du Sang	300 €
Foyer Rural	1 150 €
Les Amis de La Mourotte	200 €
Rando Expo	200 €
Taia l'Escolo	300 €
Tir à l'Arc	500 €
Vélo club Evasion	1 100 €
Total	4 950 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Montant proposé
Afm telethon	0 €
France Alzheimer	0 €
Nouvel Horizon	0 €
PEP 83	0 €
Radio Verdon	200 €



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL SEANCE 24/10/2020 - MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<table border="1"><tbody><tr><td>Resto du cœur</td><td>0 €</td></tr><tr><td>Association collège Vinon</td><td>0 €</td></tr><tr><td>Vélo Club Hyérois</td><td>1 500 €</td></tr><tr><td>Sapeurs pompiers humanitaires</td><td>0 €</td></tr><tr><td>Ligue Française sclérose en plaque</td><td>0 €</td></tr><tr><td>Total</td><td>1 700 €</td></tr></tbody></table>	Resto du cœur	0 €	Association collège Vinon	0 €	Vélo Club Hyérois	1 500 €	Sapeurs pompiers humanitaires	0 €	Ligue Française sclérose en plaque	0 €	Total	1 700 €
Resto du cœur	0 €												
Association collège Vinon	0 €												
Vélo Club Hyérois	1 500 €												
Sapeurs pompiers humanitaires	0 €												
Ligue Française sclérose en plaque	0 €												
Total	1 700 €												
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention : Approuvé												
Dossier N°4 :	Baisse exceptionnelle du loyer du camping liée à la crise sanitaire												
<i>Débat</i>	Le Maire informe le conseil municipal que le gérant du camping en juillet, a fait une demande de dégrèvement d'une partie du loyer, en précisant que du fait de la crise sanitaire, le camping a été à l'arrêt pendant 3 mois. Monsieur le Maire a demandé une attestation du comptable justifiant la perte de chiffre d'affaire. Le loyer est de 3750€ par an. Il est précisé que pendant la saison estivale, l'activité s'est maintenue mais n'a pas été multiplié. Il est proposé de réduire le loyer de 315€, le vote se fera à bulletin secret.												
<i>Vote</i>	Pour : 11 Contre : 8 Abstention : Approuvé												
Dossier N°5 :	Mise en place d'une servitude DFCI de la piste P712 pour la Communauté de communes Provence verdon												



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL SEANCE 24/10/2020 - MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

<i>Débat</i>	<p>D ENJARLAN explique aux membres du conseil municipal que la Communauté de Communes Provence Verdon envisage de faire créer une servitude DFCI, avec bande de roulement à 6 mètres maximum, sur l'ouvrage DFCI dénommé «BURY » n°P712, que cette servitude a pour but d'assurer exclusivement la continuité des voies de défense contre l'incendie, la pérennité des itinéraires constitués, ainsi que l'établissement des équipements de protection et de surveillance des forêts, et qu'elle permettra d'assurer l'entretien des pistes existantes ainsi que la réalisation des travaux nécessaires pour qu'elles répondent aux normes du guide de normalisation des équipements DFCI ainsi que l'entretien du débroussaillage latéral qui les accompagne</p> <p>D ENJARLAN fait lecture de la délibération</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention : Approuvé</p>
Dossier N°6 :	Indemnités des élus
<i>Débat</i>	<p>G ROGIER informe les membres du conseil municipal que l'indice pris en compte lors des précédentes délibérations concernant les indemnités d'élus n'était pas le bon. En effet depuis le 1^{er} janvier 2019 l'indice de référence est 1027. Il convient de rétablir le bon indice et donc de rectifier le calcul de l'enveloppe globale brute des indemnités d'élus, avec la juste répartition. Cette régularisation sera calculée à compter du 4 juillet 2020. Elle concerne le Maire, les adjoints et les conseillers délégués.</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention : Approuvé</p>
Dossier N°7 :	Création de la réserve communale de sécurité civile
<i>Débat</i>	<p>Le Maire explique au conseil municipal que pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire</p> <p>Cette réserve communale de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide. Elle participe au soutien et à l'assistance aux populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités, et contribue à la préparation de la population face aux risques.</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL SEANCE 24/10/2020 - MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>Le CCFF est une composante de la réserve communale de sécurité civile, mais la réserve communale de sécurité civile a vocation à pouvoir intervenir toute l'année</p> <p>Le maire donne lecture de la délibération</p> <p>G MARIGNANE précise que c'est une bonne chose, elle intervient sur des opérations diverses, elle permet d'anticiper et élargir le champ d'action de la commune.</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention Approuvé</p>
	<p>Suspension de séance 9h27- reprise 10h00</p>
Dossier N°8 :	<p>Acceptation du règlement des marchés hebdomadaires</p>
<i>Débat</i>	<p>Muriel GILLET explique qu'en septembre le conseil municipal avait voté la création du marché du jeudi, qu'une délibération avait été prise concernant les droits de place qui s'élève à 5€.</p> <p>Elle précise que pour la bonne organisation des marchés du mercredi et du jeudi, un règlement intérieur doit venir préciser les règles de fonctionnement, notamment les heures d'arrivée où il est proposé 7h30-8h30, le lieu, le périmètre, la possibilité de proposer un marché nocturne pendant la saison estivale. Le règlement des marchés sera annexé à la délibération</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention Approuvé</p>
Dossier N°9 :	<p>Autorisation de signature pour la convention de mise à disposition d'un agent de la mairie de Barjols en remplacement de l'absence de la secrétaire générale</p>
<i>Débat</i>	<p>Le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'en l'absence de la secrétaire générale, il propose de prendre un agent territorial en poste à la mairie de Barjols qui serait mis à disposition de la commune 2 jours par semaine. Pour ce faire, une convention de mise à disposition doit être établie entre les collectivités d'origine et d'accueil.</p> <p>Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention Approuvé</p>

URBANISME



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL SEANCE 24/10/2020 - MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Dossier n°1	Refus du transfert de compétence du PLU à la Communauté de communes Provence verdon
<i>Débat</i>	<p>D ENJARLAN fait lecture de la délibération. Elle précise que la loi ALUR prévoit le transfert automatique à l'intercommunalité de la compétence PLU depuis mars 2017.</p> <p>Les communes membres de la CCPV peuvent s'opposer à ce transfert de compétence.</p> <p>D ENJARLAN explique que la commission urbanisme s'est réuni afin d'en discuter et que sa position est de refuser ce transfert.</p> <p>Le maire précise que toutes les communes du territoire membres de l'intercommunalité ont refusé ce transfert de compétence.</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p> <p>Approuvé</p>
Dossier N°2 :	Vente parcelle B1234
<i>Débat</i>	<p>Le maire expose aux membres du conseil municipal que Monsieur GIL avait émis le souhait d'acquérir cette parcelle qui longe la départementale, à côté de l'ancienne déchèterie. Une évaluation domaniale a été effectuée et a estimé le coût à 1700€.</p> <p>Le maire propose de suspendre ce vote, car une rencontre avec le CAUE doit avoir lieu le 24/11 et il serait souhaitable de voir les possibilités d'actions sur le terrain de l'ancienne déchèterie avant de se délester de cette parcelle qui pourrait peut-être servir de voie d'accès ou autres.</p> <p>Ce point est donc ajourné</p>
Dossier N°3 :	Annulation du PC du pôle commercial
<i>Débat</i>	<p>Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un permis de construire avait été déposé le 02 aout 2019 pour le projet du Local Commercial et Cabinet Médical, et accordé.</p> <p>Il informe l'assemblée que ce projet ne se fera pas en l'état et qu'il sera réfléchi sur un autre emplacement. Il propose d'annuler le permis de construire car une taxe d'environ 15 000€ serait appliquée à la commune.</p> <p>G MARIIGNANE précise que c'est dommage d'abandonner ce projet, et qu'il avait été pensé dans le but de faire évoluer le village, des frais annexes et nombreux avaient été fait en amont.</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL SEANCE 24/10/2020 - MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>Le maire répond que c'est la volonté de la nouvelle municipalité de repenser ce projet et qu'il avait réfléchi à quelques pistes notamment pour la boulangerie.</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : 16 Contre : 3 (dont 1 procuration) D DUVAL, G MARIGNANE et S BLANC Abstention : Approuvé</p>
Dossier N°4:	<p>CCID</p>
<i>Débat</i>	<p>Le Maire informe le conseil municipal que la commission communale des impôts directs CCID doit être composée de 6 titulaires et de 6 suppléants, nommés par l'administration fiscale. Pour ce faire, une liste de commissaires est dressée et proposée à l'administration fiscale. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la liste des commissaires</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention : Approuvé</p>
<i>Questions diverses</i>	<ul style="list-style-type: none">- travaux de sécurisation de l'école : F PAYAN explique qu'afin de satisfaire les verdiérois et surtout les riverains de l'école, vu la gêne occasionnée par les rentrées et sorties scolaires, la rue étant coupée 4 fois par jour, il fallait réfléchir à des travaux pour permettre la circulation des voitures d'un côté et celle des piétons de l'autre. Un chemin piétonnier avec des coussins berlinois sur la voie de circulation seront installés.- AIST : Le maire précise qu'une convention a dû être signée en urgence pour permettre la visite médicale des agents, visite médicale qui ne se faisait plus depuis des années faute de convention.- Réflexion sur l'acquisition des murs et de la licence du bar : le propriétaire des murs et de la licence du bar a informé la mairie de son intention de vendre. Le montant est de 65 000€. La mairie sera prioritaire. Cette acquisition pourrait permettre de développer un projet comme la boulangerie (autre lieu le garage communal sous l'école), une sélection de boulangers est en cours. Le projet devrait voir le jour en 2021. Il faut préciser que l'acquisition d'une licence 4 est aujourd'hui très difficile et qu'elle peut toujours se revendre ou se transférer.- Refus de donner la délégation de signature pour les demandes de pièces complémentaires des permis à la CCPV : il est difficile de gérer



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL SEANCE 24/10/2020 - MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

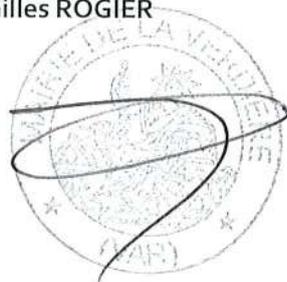
les demandes de pièces via la plateforme commune avec la CCPV, la relation avec les administrés n'est pas simple. La Commune ne va pas réitérer la délégation de signature. JF CHARRAT demande ce qu'il en est de l'instruction? D ENJARLAN répond que pour l'instant la commune ne reprend pas l'instruction

- Le médecin : l'ARS est favorable pour le projet, mais sous certaines conditions (que la maison médicale est une structure environnementale, et que la commune n'adhère pas à la convention nationale)
- La communication : D VIDAL informe qu'il y a un problème dans la communication donc le site internet de la mairie va être repris, quelques pistes : interaction avec la population, newsletter, bulletin communal, page facebook
- Points de situation sur les travaux : JP BERSIA résume les points abordés lors de la commission travaux du 30 octobre. 4 points : sur la sécurité (travaux préliminaires de sécurisation de l'école, révision toiture et dysfonctionnement de l'éclairage public, travaux d'éclairage LED à la Mourotte), sur les travaux sous garantie (bâtiments de l'école avec la terrasse en bois endommagée, déformation de chemins, audit de réception des travaux de la mairie), sur la continuité des travaux (travaux de réseaux d'eau, chemin de la colle où Colas revient le reprendre, pluvial en face la mairie, la toiture de la mairie) sur le patrimoine (escalier de l'église fragilisé, lavoir à la Mourotte...). Il va être mis en place un accueil en mairie pour les signalements divers de dysfonctionnement sur le territoire.
- Recensement : JF CHARRAT informe que le recensement va se faire à partir de janvier 2021, il faut 4 agents recenseurs avant fin novembre, il va être fait un appel à volontaire.
- STEP : G MARIGNANE demande où en est la consultation pour le bureau d'étude pour les travaux de la Step? Le Maire précise qu'une ouverture des plis pour la consultation pour l'Assistant à Maitrise d'ouvrage a été effectué en juin mais que c'est resté sans suite donc les offres sont hors délais.
- Couvre feu : une circulaire de la préfecture a été envoyée en mairie la veille, le couvre-feu est instauré dans le Var de 21h à 6h, fermeture des bars en journée, ainsi que les salles accueillant les activités sportives

PV arrêté le 24 octobre 2020 à 11H30

Le maire

Gilles ROGIER



Le Secrétaire de séance

Jean-François CHARRAT